

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016

Date de révision: 29.09.2016

Page: 1/7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF	91031
Nom commercial	UNISOL 113, pH 1-13, flacon de 100 ml
	1 x 100 mL UNISOL pH 1-13

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignment à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0

Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
 MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
 Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
 Tél. +49 2421 969 0 E-mail: msds@mn-net.com

Importateur France
 MACHEREY-NAGEL EURL
 1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerdt, Tél. 0388 68 22 68 E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
 MACHEREY-NAGEL AG
 Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00 E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INRS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59
 SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51
 ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

100 mL UNISOL pH 1-13

Directive 1999/45/CE

Symboles

R 11



F

Règlement (CE) CLP n° 1272/2008

Pictogrammes de GHS



GHS02

Mention d'avertissement

DANGER

Mention de danger

H225

Classes/catégories de danger

Liq. inflamm. 2

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016

Date de révision: 29.09.2016

Page: 2/7

2.2 Éléments d'étiquetage

Pas d'indication, si les quantités sont **inférieures ou égales à 25-125 mL ou g** par récipient (**les symboles F, O, Xn, Xi, N et les phrases R et S ne sont pas nécessaires** conformément aux directives 1999/45/CE Art. 12 - avec l'exempté d'affichage pour MN).

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole et l'identificateur de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2). Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

100 mL UNISOL pH 1-13

Directive 1999/45/CE

Symboles:



F

R 11

Facilement inflammable.

S 16-7

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé.

Règlement (CE) CLP n° 1272/2008

Pictogrammes de GHS:



GHS02

Mention d'avertissement: DANGER

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Propriétés inflammables. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

100 mL UNISOL pH 1-13

Substance :	<i>ethanol</i>	N° CAS :	64-17-5
Concentration:	75 - 90 %		
Formule:	C ₂ H ₆ O		
N° d'enregist.REACH:	01-2119457610-43-xxxx		
N° CE:	200-578-6	N° Id:	603-002-00-5
selon 1999/45/CE:	R 11	selon GHS:	H225
Substance :	<i>colorant(es) indicateur(s)</i>	N° CAS :	-
Concentration:	0,1 - 1 %		
selon 1999/45/CE:	-	selon GHS:	pas nécessaire

3.3 Indications complémentaires

Libellé des phrases R, H et P : voir rubrique 16

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016

Date de révision: 29.09.2016

Page: 3/7

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale.

4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante. Si possible, utiliser du savon.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint.

4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires.

4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre recommandation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGER : facilement inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.

5.4 Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection .

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.
Classe de stockage (VCI): voir 12.1

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016 Date de révision: 29.09.2016 Page: 4/7

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Produit pour l'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

100 mL UNISOL pH 1-13

Substance : *ethanol* CAS No. : 64-17-5

DNEL: 950_{inh-sys} mg/m³
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m³

Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m³

TRGS 900 (DE): 500 mL/m³ / 960 mg/m³
E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme: 2 (II), Y
résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur: 500 ppm / 960 mg/m³
listed in TRGS (DE): 900, 905

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* CAS No. : -

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.1 Protection respiratoire

Seulement en cas de remarques additionnelles dans le mode d'emploi.

8.2.2 Protection des mains

Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

8.2.3 Protection des yeux

Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.

8.2.4 Protection de la peau

Pas nécessaire.

8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène

Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

100 mL UNISOL pH 1-13

État/Aspect : liquide Couleur : vert Odeur : d'alcool
Point d'éclair: 20 °C
Densité: 0,85 g/cm³
Hydrosolubilité: 0-100 %

9.2 Autres informations

Propriétés relatives au groupe de substances

9.2.1

Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire. ---

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016

Date de révision: 29.09.2016

Page: 5/7

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Le cas échéant en l'instructions d'emploi.

10.5 Matières incompatibles

Ne nécessite pas d'indication.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

100 mL UNISOL pH 1-13

Substance :	<i>ethanol</i>	N° CAS :	64-17-5
Canada CEPA 1999:	DSL yes		
LD50 _{orl rat} :	6200 mg/kg		
LC _{Lowihl} gpg :	21.9 g/m ³		
LC _{Loworl} hmn :	1400 mg/kg		
LC50 _{ihl} mouse :	394h g/m ³		
LC50 _{ihl} rat :	20 _{10h} g/m ³		
LD50 _{drm} rbt :	20 000 mg/kg		
LD50 _{oral} mouse :	3450 mg/kg		
TRGS 905 (DE):	K5, M5, R _F C		

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* N° CAS : -

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

100 mL UNISOL pH 1-13

Substance :	<i>ethanol</i>	N° CAS :	64-17-5
PNEC(eau douce) :	0.96 mg/L		
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée			
LC50 _{daphnia magna/48h} :	>100 mg/L		
LC50 _{pimephales promelas/96h} :	13400 - 15100 mg/L		
LC50 _{leuciscus idus/96h} :	8140 _{48h} mg/L		
LC50 _{fish/96h} :	13 g/L		
EC50 _{daphnia/48h} :	9.3-14.2 g/L		
IC50 _{scenedesmus quadricauda/72h} :	5000 _{7d} mg/L		
EC10 _{pseudomonas putita/16h} :	EC5: 6500 mg/L		
WGK (DE):	1 N° WGK: 0096		
Coefficient de dispersion (o-e):	-0.31		
Classe de stockage (VCI):	3		

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* N° CAS : -
 Classe de stockage (VCI): 12-13

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016 Date de révision: 29.09.2016 Page: 6/7

- 12.2 Persistance et dégradabilité**
pas nécessaire
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation**
pas nécessaire
- 12.4 Mobilité dans le sol**
pas nécessaire
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Aucune donnée disponible
- 12.6 Autres effets néfastes**
Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**
Les petites quantités peuvent être mises à l'égout après forte dilution.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : 3316 **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU/ Proper shipping name : Chemical Kit (TROUSSE CHIMIQUE)**
14.3 Classe : 9 **14.4 Groupe d'emballage : II**
Transport terrestre
 Code de classification : M11 Code de restriction en tunnels : E
 Quantités limitées : selon ADR 3.3.1/251 : voir LQ dans « Alternative à la désignation officielle de transport »
Transport aérien
 PAX : 960 max. poids PAX : 10 KG
 CAO : 960 max. poids CAO : 10 KG
Transport maritime
 EmS : F-A, S-P Catégorie de stockage: A

Alternative à la désignation officielle de transport :

14.1 Numéro ONU : 1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ethanol en mélange)
14.3 Classe : 3 **14.4 Groupe d'emballage : II**
Transport terrestre
 Code de classification : F1 Code de restriction en tunnels : E
 Quantités limitées : 1 L Special instructions: 640C
 Quantités exceptées : E 2
Transport aérien
 PAX : 353 max. poids PAX : 5 L
 CAO : 364 max. poids CAO : 60 L
Transport maritime
 EmS : F-E, S-E Catégorie de stockage : B

- 14.5 Dangers pour l'environnement**
pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
pas nécessaire
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
pas nécessaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012
 Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013
 Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016

Date de révision: 29.09.2016

Page: 7/7

Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases R, H et P

- 16.1.1 Libellé des phrases R**
R11 Facilement inflammable.
- 16.1.2 Libellé des phrases H**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- 16.1.3 Libellé des phrases P**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P370+378 En cas d'incendie: Utiliser tous les moyens d'extinction pour l'extinction.
P403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

16.2 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.
Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique
Directive de la SUVA (Suisse) relative aux valeurs limites d'exposition au poste de travail, actualisée en janvier 2009
Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version février 2015
KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE

Les versions actualisées de toutes nos fiches de données de sécurité sont à votre disposition sur Internet :

<http://www.mn-net.com/MSDS>